



Assemblée de fondation

Les Amis du Lac Maskinongé

Bal Maski, Saint-Gabriel

30 septembre 2023

Déroulement

01. Introduction

Formalités et déroulement de l'Assemblée

02. Chronologie

Présentation des administrateurs provisoires et chronologie

03. Assemblée

Points à l'ordre du jour et présentations

04. Vote

Les membres sont appelés à voter sur les éléments présentés

05. Échanges et clôture

Période de questions, énumération des prochaines étapes et clôture de l'assemblée





Nomination de la scrutatrice et de la secrétaire de l'assemblée

Scrutatrice

Sylvie Coulombe, membre

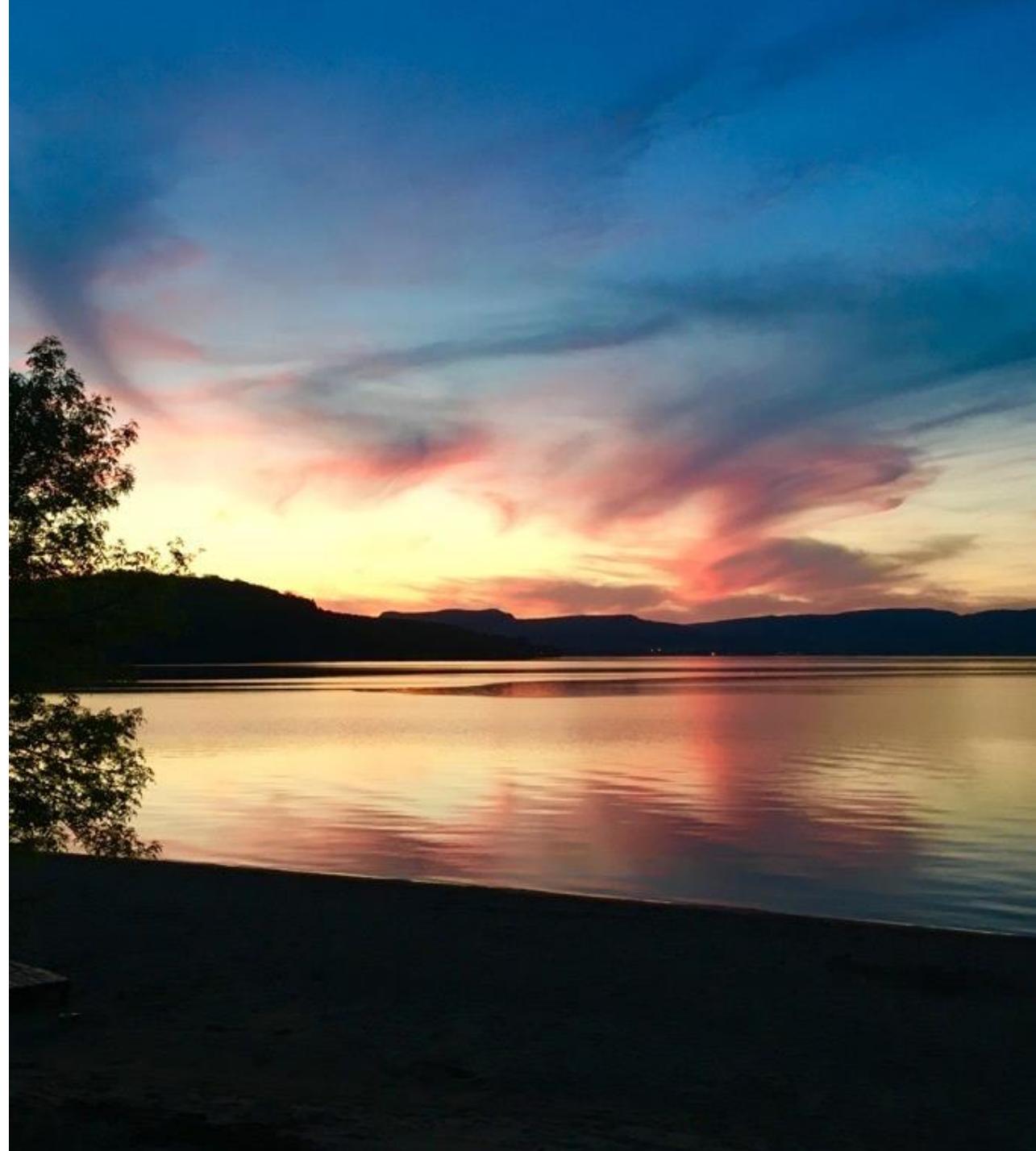
Secrétaire

Clémence Champagne, membre

Nomination du président de l'assemblée

Président de l'assemblée

Patrick Falardeau, membre





Prise de présence



Lecture de l'avis de convocation

Chers(es) Amis(es) du Lac Maskinongé,

Nous sommes honorés de vous inviter à l'assemblée de fondation qui se tiendra au BAL MASKI le 30 septembre 2023 à 10h00. Nous prendrons un pas décisif pour notre organisation en élisant nos administrateurs et en adoptant les statuts et règlements qui façonneront notre parcours à venir.

Cette réunion revêt une importance capitale, car elle détermine la gouvernance de notre conseil d'administration pour les années à venir. Les statuts et règlements que nous adopterons serviront de fondement à notre organisation, établissant les principes fondamentaux qui la guideront. Ils définiront les droits et responsabilités de chaque membre, les procédures de prise de décision, et la manière dont nous atteindrons nos objectifs communs.

Nous encourageons chacun d'entre vous à participer activement à cette assemblée, à exprimer vos opinions et à contribuer à façonner l'avenir de notre conseil d'administration. Votre engagement et votre expertise sont essentiels pour assurer notre succès continu. Le BAL MASKI offre un cadre propice à notre réunion, et nous sommes impatients de vous y retrouver pour cette occasion.

Nous tenons à rappeler que le paiement de la cotisation est essentiel pour participer activement à la prise de décision et à l'élection des administrateurs. Votre contribution financière soutient nos activités et notre mission commune. Vous avez deux options pour régler cette cotisation :

1. ****En ligne**** : Vous pouvez effectuer le paiement directement sur notre site web en suivant ce lien . Assurez-vous de compléter le processus de paiement avant la date de l'assemblée.
2. ****Sur place**** : Si vous préférez régler votre cotisation en personne, nous accepterons les paiements sur place le jour de l'assemblée, avant le début de la réunion. (9h30 à 10h)

Nous sommes convaincus que, ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses.

Par courriel, le 19 septembre 2023

Objet: INVITATION À L'ASSEMBLÉE DE FONDATION

Envoyé depuis: "Les amis du lac Maskinongé" <info@lesamisdulacmaskinonge.com>



Ouvert
75.00%
60 / 80 destinataires

Cliquées
27.50%
22 / 80 destinataires

Retourné
3.75%
3 / 80 destinataires

Désabonné
0.00%
0 / 80 destinataires

Site Internet

<https://lesamisdulacmaskinonge.com/%C3%A9v%C3%A9nements-et-calendrier-1>

Calendrier et événements 2023

30 septembre 2023

Élection du CA et adoption des statuts et règlements

10h - 11h30

Assemblée de constitution au cours de laquelle les membres du conseil d'administration seront élus, et durant laquelle nous procéderons à l'adoption des statuts et règlements qui guideront notre organisation. Les intéressés pourront participer à cette assemblée et à l'élection des membres du conseil d'administration. Seuls les membres (ayant payé le frais d'adhésion pourront exprimer leur droit de vote). [Devenir membre](#)

Bal Maski 401 Rue Maskinongé,
Saint-Gabriel, QC J0K 2N0

— Détails de l'événement

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Présences des membres
3. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
4. Lecture de l'avis de convocation
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Présentation des administrateurs provisoires
7. Présentation du rapport du conseil d'administration provisoire
8. Présentation des règlements généraux
9. Présentation de la première ébauche du plan d'action 2023-2024
10. Dépôt des prévisions budgétaires pour la période du 07/08/2023 au 31/07/2024
11. Élection du conseil d'administration
 - 11.1 Nomination du président et du secrétaire d'élection
 - 11.2 Mise en candidature
 - 11.3 Vote
12. Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée
15. Rencontre des membres du conseil d'administration

Administrateurs provisoires



Daniel Coulombe

Administrateur
Saint-Gabriel de Brandon

membre du comité aviseur des
Environs du lac Maskinongé &
co-fondateur Les Amis du Lac
Maskinongé



Patrick Falardeau

Administrateur
Ville Saint-Gabriel

membre du comité aviseur des
Environs du lac Maskinongé &
co-fondateur Les Amis du Lac
Maskinongé



Serge Gouin

Administrateur
Saint-Gabriel de Brandon

co-fondateur Les Amis du Lac
Maskinongé

Remerciements

Initialement formé de membres du Comité aviseur des Environs du Lac Maskinongé de l'organisme Agir Maskinongé et de membres du Conseil d'administration de Saint-Gabriel : une collectivité, qui souhaitent que ce cercle d'amis puisse s'élargir par de nouveaux membres parmi les riverains, les utilisateurs et les citoyens des municipalités de Ville Saint-Gabriel, de St-Gabriel-de-Brandon, de Mandeville et de St-Didace.

Présents(es) sur la photo

(de gauche à droite)

Patrick Falardeau
Serge Gouin
Clémence Champagne
Alice Lemaire
Daniel Coulombe
Sylvie Synette
Christian Gagnon

absents (es) de la photo

Daniel Beaudoin
Monik Gagnon
Isabelle Lindsay
Raymond Mallette
Odette Sarrazin



Chronologie

Juillet 2023

Rencontre visant à proposer une association citoyenne pour la protection de l'environnement du Lac Maskinongé.

Appel de candidatures au CA

Rencontres préparatoires

Nomination des administrateurs provisoires

Septembre 2023

Rencontres préparatoires

Assemblée de fondation

- Adoption des statuts et règlements
- Élection des membres du CA

Août 2023

Création de l'OSBL au Registraire des Entreprises du Québec

Appel de candidatures au CA

Octobre 2023

Première rencontre du conseil d'administration (admin élus)

- Formation de l'exécutif
- Création des comités de travail
- Formaliser le plan d'action 2023-2024

Rapport du conseil d'administration provisoire

- Adoption du nom « Les Amis du Lac Maskinongé »
- Création du site web et d'une page Facebook
- 4 rencontres ont été tenues par la suite
- Constitution de la personne morale sans but lucratif au Registre des Entreprises du Québec « Les Amis du Lac Maskinongé », émission le 7 août 2023 des lettres patentes
- Élaboration des règlements généraux
- Détermination de la cotisation annuelle: membre régulier et membre corporatif
- Détermination de la date et des moyens de faire parvenir l'invitation à l'assemblée de fondation
- Rédaction du plan d'action 2023-2024 et des prévisions budgétaires 2023-2024

- Approche personnalisée des personnes intéressées à faire partie du C.A.
- Rencontre de monsieur Mario Frigon, président du Comité consultatif pour la gestion du Lac Maskinongé, afin de l'inviter à travailler ensemble à la protection de l'environnement du lac Maskinongé
- Ouverture d'un compte bancaire au nom de Les Amis du Lac Maskinongé
- Mise en place d'un mode de paiement en ligne sur le site web, pour le paiement de la cotisation de membre
- Préparation de l'assemblée de fondation

Règlements généraux

- Les membres ont été invités à consulter le site www.lesamisdulacmaskinonge.com et à prendre connaissance des statuts et règlements.
- Les règlements généraux déterminent la gouvernance de notre conseil d'administration pour les années à venir.
- Ils établissent entre autres, les principes fondamentaux, les droits et responsabilités de chaque membre, les procédures de prise de décision, et la manière dont nous atteindrons nos objectifs communs.

Plan d'action 2023-2024

NOTRE MISSION: INFORMER
 ÉDUQUER
 SURVEILLER
 RECOMMANDER ET REPRÉSENTER LES MEMBRES

INFORMER :

- Par le site internet www.lesamisdulacmaskinonge.com dans la section membre, on retrouvera une mise à jour de l'avancement des dossiers, des études et des documents pertinents.
- Par la page Facebook Les Amis du Lac Maskinongé, des nouvelles de toute provenance en relation avec les problématiques et solutions environnementales concernant les lacs, ainsi que des invitations.

ÉDUQUER :

- En proposant des rencontres, conférences ou ateliers en lien avec une solution à une problématique.

SURVEILLER :

- Établir un carnet de santé du Lac Maskinongé et mettre en place des moyens de mesurer l'évolution positive ou négative de l'état du lac.
- Recueillir la plus grande quantité d'informations sur le Lac Maskinongé, les deux rivières en amont et la rivière en aval.

RECOMMANDER ET REPRÉSENTER LES MEMBRES :

- Recueillir l'information afin d'analyser et comprendre le débordement du Lac Maskinongé, participer à l'élaboration de(s) solution(s) à mettre en place afin de représenter les riverains qui en subissent les conséquences.
- Suivre les travaux de la Fédération Québécoise de défenses des lacs et cours d'eau et y participer.
- Participer à l'élaboration du plan directeur de l'eau avec Agir Maskinongé.
- Être présent au comité aviseur du Lac Maskinongé de Agir Maskinongé
- Recommander des modifications aux règlements municipaux à l'égard de la préservation de l'environnement du Lac Maskinongé.
- Faire des représentations auprès des instances concernées pour la protection de l'environnement du Lac Maskinongé.
- Travailler en collaboration avec le Comité de gestion du Lac Maskinongé.

FORMATION DE DIFFÉRENTS COMITÉS :

- Communication
- Données et échantillonnage
- Recrutement de membres
- Évènementiel / atelier et conférence
- Bénévoles

Prévisions budgétaires pour la période du 07/08/2023 au 31/07/2024

Produits

Cotisations spéciales	
Dons	1 000 \$
Cotisations régulières	
Entreprises	1 500
Individus	2 500
Autres	<u>1 000</u>
	<u>6 000 \$</u>

Charges

Frais de constitution	200 \$
Assurances	600
Frais postaux et frais de bureau	100
Frais de déplacement et repas	150
Frais de transaction	200
Frais bancaires	50
Associations / organismes	500
Services professionnels	500
Communications	400
Site internet	600
Maintenance site internet	200
Publicité	500
Évènements / activités / réunions	<u>2 000</u>
	<u>6 000 \$</u>

Présentations des candidats au poste d'administrateur

candidat	Lieu de résidence
Daniel Coulombe	Saint-Gabriel de Brandon
Patrick Falardeau	Saint-Gabriel
Serge Guoin	Saint-Gabriel de Brandon
Linda Lafrenière	Saint-Gabriel de Brandon
Alain Parisé	Saint-Didace
Thior Santander	Mandeville
Marc-André viens	Saint-Gabriel

Lors de la rencontre du 8 juillet 2023, 9 participants ont démontré de l'intérêt pour s'impliquer de diverses façons au sein de l'Association.

Une période d'appel de candidatures d'administratrice ou administrateur au conseil d'administration, s'est tenue entre le 19 juillet et le 31 août 2023:

19 juillet au 31
Août 2023

Appel de candidatures : administratrice ou administrateur au conseil d'administration

par courriel

Les amis du Lac Maskinongé lance un appel de candidatures a pour occuper les sièges au [conseil d'administration](#) (CA). Vous avez jusqu'au 31 août 2023 à 16h30 pour soumettre votre candidature à info@lesamisdulacmaskinonge.com

– Détails de l'événement

Selon l'article 20 des règlements généraux, le conseil d'administration sera composé de 7 membres.

Toutes les personnes ayant démontré de l'intérêt ont été contactées par téléphone et les personnes ci-après nommées, ont accepté de devenir administratrice et administrateurs.

Vote

Article 19. À une assemblée des membres, les membres actifs en règle présents, y compris le président d'assemblée, ont droit à une voix chacun.

- Le vote par procuration n'est pas permis;
- à moins de stipulation contraire dans la loi ou les présents règlements, toutes les questions soumises à l'assemblée des membres sont tranchées à la majorité simple (50 % + 1) des voix validement exprimées;
- le vote se prend à main levée, à moins que trois (3) membres présents réclament le scrutin secret. Dans ce cas, le président d'assemblée nomme un ou deux scrutateurs qui distribuent et recueillent les bulletins de vote, compilent les résultats et les remettent au président.

Lorsque le président de l'assemblée déclare qu'une résolution a été adoptée à l'unanimité, par une majorité spécifiée ou rejetée, et qu'une entrée est faite à cet effet dans le procès-verbal de l'assemblée, il s'agit là d'une preuve suffisante de l'adoption ou du rejet de cette résolution sans qu'il soit nécessaire d'établir le nombre ou la proportion des voix exprimées.





Résolution # 1

Que les statuts et règlements, disponibles sur le site Internet de l'Association, soient adoptés par les membres de cette Assemblée.



Proposition # 2

Selon l'article 20 des règlements généraux, le conseil d'administration sera composé de 7 membres.

Le CA provisoire recommande de voter en faveur de la nomination de:

Daniel Coulombe, Serge Gouin, Patrick Falardeau, Linda Lafrenière, Alain Parisé, Thior Santander & Marc-André Viens,

comme administratrice et administrateurs du conseil d'administration de l'Association.

Administratrice et administrateurs du conseil d'administration



**Daniel
Coulombe**

Saint-
Gabriel-de-
Brandon



**Patrick
Falardeau**

Ville Saint-
Gabriel



**Serge
Gouin**

Saint-
Gabriel-de-
Brandon



**Linda
Lafrenière**

Saint-
Gabriel-de-
Brandon



**Alain
Parisé**

Saint-Didace



**Thior
Santander**

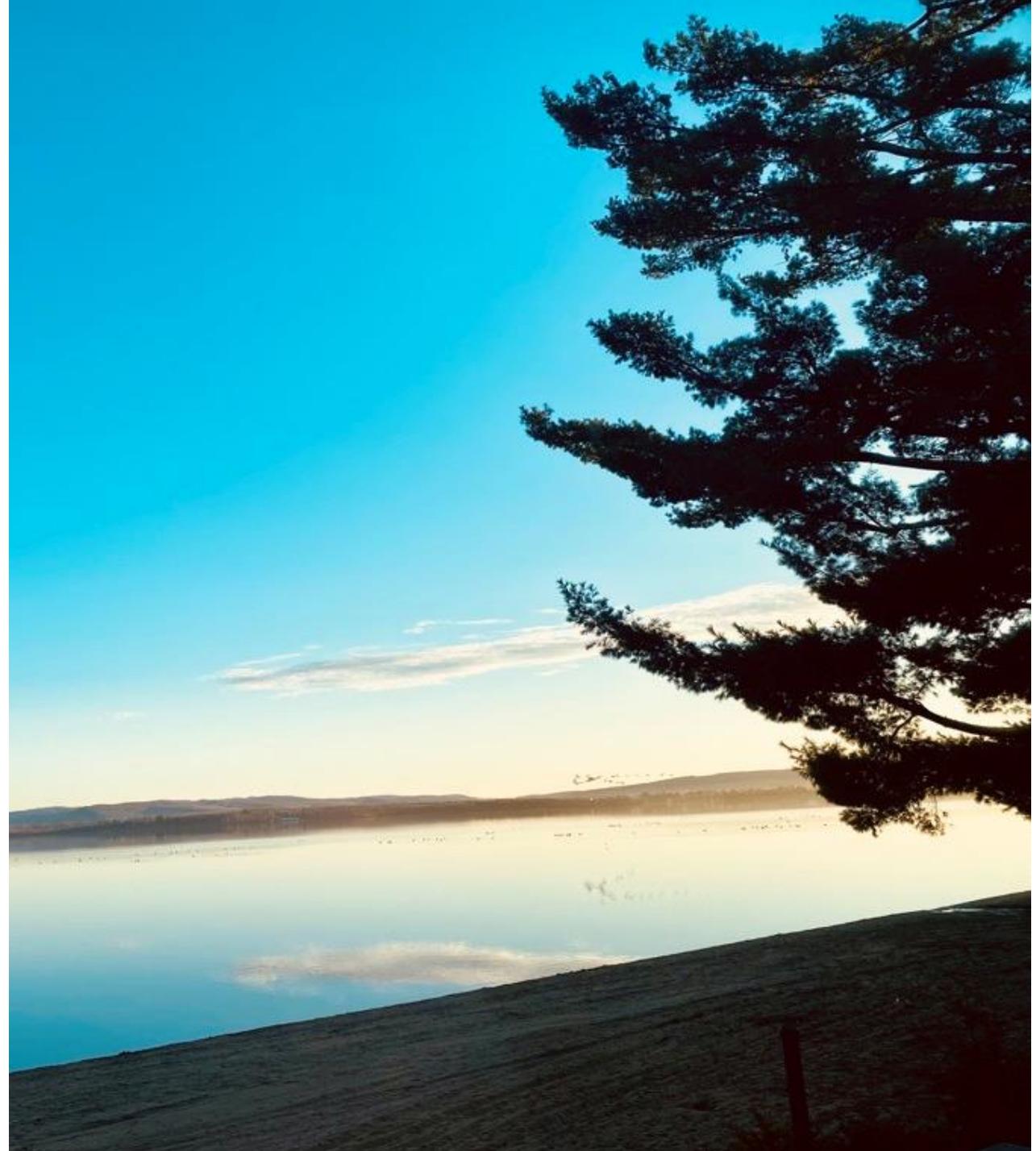
Mandeville



**Marc-André
Viens**

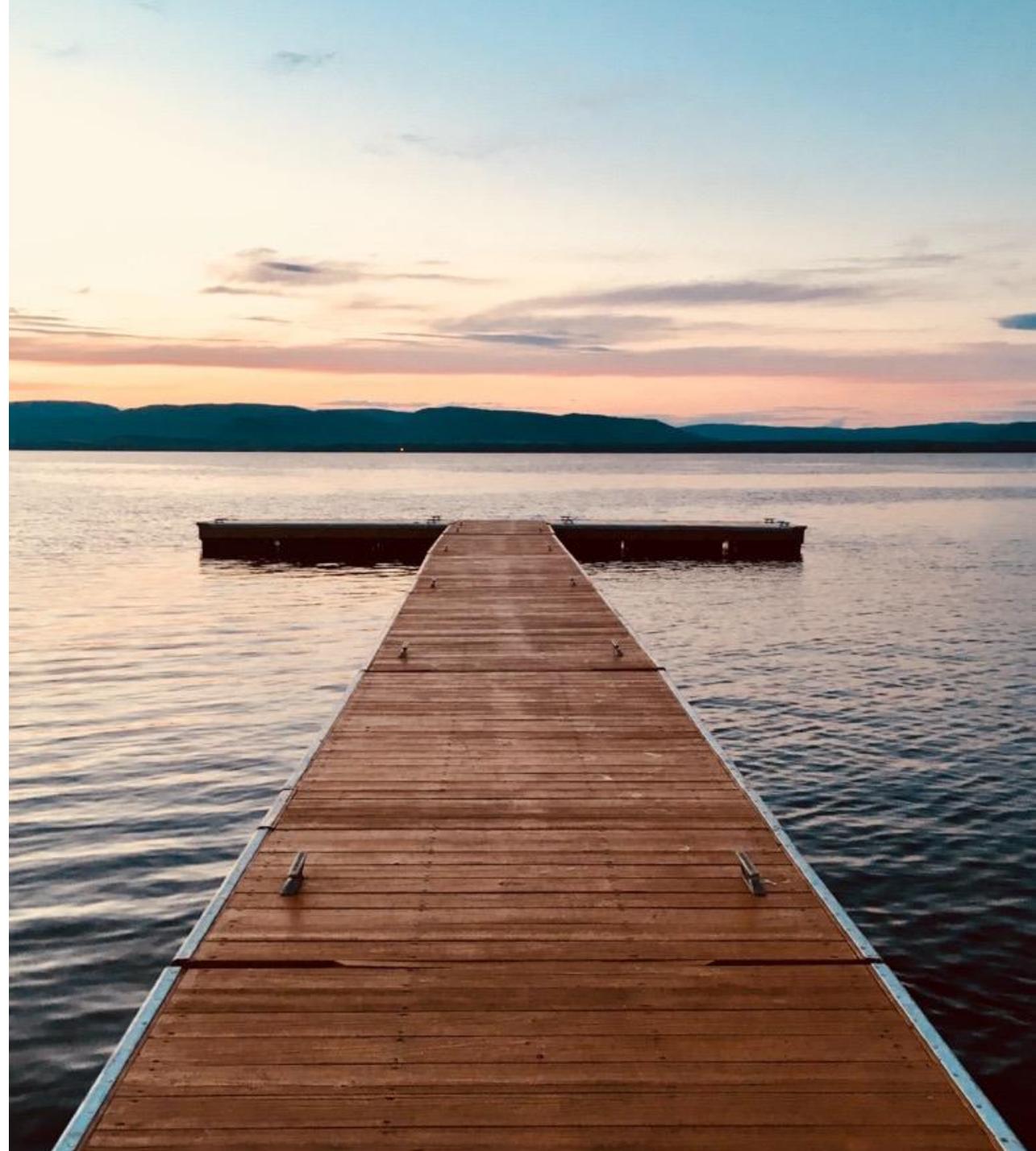
Ville Saint-
Gabriel

Période de questions



Prochaines étapes

- Premier conseil d'administration pour les nouveaux administrateurs le 3 octobre
- Définir les rôles et responsabilités des administrateurs
- Créer les comités
- Solliciter les membres «personne morale»
- Définir les actions concrètes en lien avec le plan 2023-2024





Merci!

Nous sommes convaincus que, ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses.

Levée de l'assemblée

www.lesamisdulacmaskinonge.com

info@lesamisdulacmaskinonge.com